

**Atelier sur les Migrations Africaines:
Comprendre les dynamiques de migration sur le continent
18 – 21 Septembre 2007
Alisa Hotel, Northridge, Accra, Ghana**

**Les migrations internationales en Afrique du Nord:
Dimensions géographiques et politiques**
(Évolution des modèles, des catégories et des destinations)

Hassen BOUBAKRI
Université de SOUSSE (Tunisie)
hassan.boubakri@laposte.net
hassan_boubakri@yahoo.fr

Résumé :

Ce papier porte sur la compréhension de la multiplication des fonctions migratoires de la région d'Afrique du nord (zone de départs, de transit et d'immigration) et des formes de transition migratoire que connaît cette zone dans ses relations avec les ensembles régionaux voisins (Sahara, Pays d'Afrique subsaharienne, et pays européens de la rive nord de la Méditerranée). Il vise également l'analyse du contenu des migrations qui touchent les pays d'Afrique du Nord : origines, itinéraires et destinations. Ces flux mettent en relation aussi bien les pays de la région entre eux, que d'autres zones d'émissions ou de destination des flux, en Afrique, au Moyen Orient, en Europe et en Amérique du Nord. Les migrations irrégulières et de transit qui se sont développées dans cette région durant les dix dernières années ont profondément bouleversé les anciens systèmes migratoires dans la région. Les pays européens ont réussi à engager les pays nord africains dans des politiques de contrôle des flux et de lutte contre les migrations irrégulières dont les finalités correspondent aux objectifs des politiques migratoires européennes. L'Afrique du Nord est désormais « une zone de sécurité migratoire » entre l'Afrique et l'Europe.

Plan

Introduction

I. Configuration géographique, systèmes migratoires et dimension statistique.

1. La dimension géographique de la région
2. Des systèmes migratoires différents
 - Les similitudes
 - Les différences
3. Le pétrole et les conflits sont les moteurs des migrations en Afrique du Nord et au Moyen Orient.
4. Un bref aperçu statistique.
 - 4.1. Des données peu homogènes
 - 4.2. La répartition géographique des émigrés.

II. L'évolution du contexte migratoire régional afro méditerranéen : un regard à partir du Maghreb central

1. Le système colonial est à l'origine de l'émigration ouvrière au Maghreb
2. Glissement du centre de gravité migratoire vers le sud de l'Europe
3. Tensions politiques, transition économique et transition migratoire
 - 3.1. Maroc et Tunisie : réajustement et transition migratoire
 - 3.2. L'Algérie et la Libye : guerre civile et embargo
4. L'Afrique subsaharienne: des migrations économiques et forcées
5. Le Sahara est au centre du renouvellement de la géographie migratoire en Afrique du Nord.
6. Géographie des ports et géographie migratoire

III. L'Egypte : une migration récente à dominante temporaire.

1. Une émigration récente concentrée sur le Golfe et la Libye.
2. Une migration classée en deux catégories principales : l'émigration temporaire et l'émigration permanente.
 - L'émigration permanente.
3. L'immigration en Egypte
4. Les réfugiés et les demandeurs d'asile
 - Les réfugiés palestiniens
 - Les réfugiés soudanais :
 - Les réfugiés somaliens
 - Les réfugiés éthiopiens et érythréens

IV. La Libye : Un des plus grand pays d'immigration de la région et même en Méditerranée.

1. Des statistiques incomplètes ou peu fiables
2. Effectifs et distribution géographiques.
3. Les secteurs d'activités de la main d'œuvre étrangère

V. « L'imbroglio » migratoire euro-maghrébin : politiques migratoires et relations internationales dans la région.

1. L'Afrique du Nord : « une zone de sécurité migratoire » pour l'Europe
2. Coopération policière et contrôle migratoire
3. le « volontarisme » de l'Union européenne.
4. L'implication des pays du Maghreb : les exemples marocain et libyen.
5. Le Maroc est bien engagé dans « la lutte contre les migrations irrégulières ».
6. Une participation soutenue des ressortissants des pays d'Afrique du Nord.

Conclusion

Introduction

Le passage de siècle (XX^e-XXI^e) a marqué pour l'Afrique du Nord, et pour le Maghreb en particulier, une transition migratoire¹ incontestable. A l'origine région d'émission des flux, et qui le demeure toujours, l'Afrique du Nord est devenue aussi un carrefour migratoire où se croisent des flux de migrants venant des principaux ensembles géographiques voisins de cette région (Afrique subsaharienne et Moyen-Orient) et même de plus loin².

Il est tout aussi incontestable que la région maghrébine a été projetée au devant de la « scène » migratoire internationale depuis que le contrôle des migrations irrégulières et la répression des migrants dits « clandestins » et des passeurs sont devenus un dossier récurrent dans les relations entre l'Europe Unie et les pays de la rive sud de la Méditerranée en général.

Cette transition migratoire traduit et révèle également un ensemble de changements en profondeur dans les pays et les sociétés de départ. Ces changements ont affecté les « mondes » de l'émigration dans ces pays et sociétés. Les modes de migrer ont évolué, les catégories et les profils des migrants se sont multipliés et sont plus diversifiés. De nouveaux lieux et de nouvelles routes sont mobilisés par les migrants et les différents acteurs impliqués dans la mobilité liée à la migration. De nouveaux territoires sont réinventés. Les espaces et les champs de la migration sont plus articulés et la géographie migratoire plus complexe.

I. Configuration géographique, systèmes migratoires et dimension statistique.

1. La dimension géographique de la région

L'Afrique du Nord (AN), ici étudiée, est formée par cinq pays aux dimensions démographiques, géographiques et régionales fort différentes et parfois même contrastées : l'Egypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et Le Maroc.

Sur le plan des organisations régionales, 4 de ces cinq pays (la Libye, la Tunisie, l'Algérie et Le Maroc) sont membres de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), un regroupement régional d'Etats, gelé depuis 1994. La Mauritanie, cinquième membre de l'UMA est classée, dans les instances internationales, onusiennes en particulier, comme un pays de la région « Afrique de l'Ouest ». L'Egypte est par contre classée, selon cette même logique, comme un pays de la région « Afrique du Nord », même s'il ne fait pas partie de l'UMA, et même s'il « regarde » plutôt vers le Golfe et vers l'Afrique ou encore vers les Etats-Unis, et beaucoup moins vers le Maghreb ou l'Europe.

Mais la géographie n'est pas le seul facteur de différenciation de ces pays.

Tous les pays de cette région revendiquent fortement leurs dimensions et leurs « profondeurs » africaines.

Les territoires nationaux des cinq pays s'étendent largement sur le grand Sahara et font qu'il s'agit aussi de pays très « sahariens ». Plus au Sud, les 4 pays « sahéliens » d'Afrique Subsaharienne (Mali, Niger, Tchad et Soudan), limitrophes des pays d'Afrique du Nord, s'étendent à leur tour de vastes surfaces sahariennes.

¹ J'appelle « transition migratoire » dans le cas présent le passage d'un modèle où les flux de départ sont dominés par des migrations de travail portées par des hommes souvent seuls, prolongées plus tard par des migrations de familles, à un modèle où les pays et les régions de départ deviennent un carrefour où se multiplient les formes de circulation migratoire : flux de départ toujours, mais aussi flux de transit, flux d'immigration. Cette transition se traduit aussi par la multiplication des catégories de migrants, leurs profils, ainsi que des modes de départ ou de transgressions des frontières.

² Les nationalités pakistanaise, bengladeschie et sri lankais sont assez fréquentes parmi les migrants clandestins interceptés (ou trouvés noyés) en mer ou près des côtes nord-africaines et même sénégalaises.

Si le Grand Sahara sépare physiquement l'Afrique du Nord de l'Afrique Sahélienne, il les réunit aussi.

Par ailleurs, la taille démographique de chaque pays de la région, le caractère rentier des économies pétrolières de deux pays de la région (Algérie, Libye); le stade auquel ont abouti les réformes économiques dans les trois autres (Egypte, Maroc, Tunisie), sont autant d'éléments qui rentrent en ligne de compte pour distinguer ou comparer les migrations dans chacun de ces pays par rapport à celles des autres.

2. Des systèmes migratoires différents

Si la géographie distingue ces cinq pays, ceux-ci se distinguent également par des modèles ou des systèmes migratoires fort différents.

Le système migratoire du Maghreb central (Maroc, Algérie, Tunisie)

Le système migratoire libyen

Le système migratoire égyptien

Si plusieurs aspects distinguent et différencient ces systèmes, d'autres les réunissent

Les similitudes

- le caractère prépondérant de certaines destinations : l'Europe pour les Maghrébins, et les pays pétroliers (pays du Golfe et Libye) pour les Egyptiens.
- la «centralité» géographique et migratoire de la Libye comme pays important d'immigration en provenance des autres pays d'Afrique du Nord, comme des autres régions du monde (Asie du Sud et de l'Est et Afrique subsaharienne).
- la diffusion des flux de migrations de transit sur l'ensemble des pays de la région avec des différences en fonction de leur situation géographique : Si l'Egypte est peu affectée par ce type de flux, trois autres pays sont désormais en première ligne (Maroc, Algérie, Tunisie). La Libye voit sa fonction de pays d'immigration doublée d'une nouvelle fonction de transit.
- L'Egypte est surtout la destination des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires en provenance des grands pôles de tensions et de guerres situées au sud de ses frontières : Sud Soudan, Darfour, Somalie, Erythrée, Ethiopie...
- Deux pays jouent la fonction d'axes majeurs pour le passage des migrants irréguliers et pour le transit migratoire: la Tunisie et le Maroc. La raison est évidente: le voisinage avec l'Europe. Deux détroits séparent ces pays de l'Europe : celui de Gibraltar entre le Maroc et l'Espagne et celui de Sicile entre la Tunisie et l'Italie. Malte et d'autres îles excentrées par rapport à leurs pays concernés (îles Canaries, Lampedusa) sont devenus, par défaut, des zones d'arrivées pour des dizaines de milliers de migrants irréguliers en provenance de Tunisie ou de Libye (Lampedusa et Malte) ou encore du Maroc, de Mauritanie et, récemment, même du Sénégal et de Gambie.

Les différences entre ces systèmes sont toutefois beaucoup plus nombreuses que les points communs.

Les différences:

- la dimension historique coloniale de l'émigration maghrébine.
- le caractère massif de l'émigration maghrébine et égyptienne, d'un côté, et de l'immigration étrangère en Libye, de l'autre.
- Le rôle des économies de la rente pétrolière dans l'immigration étrangère en Libye, d'un côté, et dans les pays du Golfe et de l'Irak (jusqu'à 1990), de l'autre.
- Le caractère massif des départs des ressortissants des pays émetteurs de la région (Maroc, Tunisie, Algérie, Egypte), diffère d'un pays à l'autre en fonction de la destination:

L'Europe occidentale est une région d'arrivées massives pour les Maghrébins (Algériens, Marocains et Tunisiens), alors que les Egyptiens, et encore moins les Libyens, sont beaucoup moins nombreux en Europe. De leur côté, les pays pétroliers du Golfe et la Libye sont une destination majeure pour les Egyptiens (qui se comptent par centaines de milliers de migrants dans les quatre principaux pays récepteurs : Arabie Saoudite, Libye, Jordanie, Kuwait). Même si elle n'a jamais été la destination principale pour les Maghrébins, la Libye a perdu de son importance migratoire comme pays de destination principale pour ces groupes depuis le milieu des années quatre vingt (difficultés économiques et tensions avec le monde occidental, puis l'embargo entre 1992 et 2000). Supplantée par l'Italie, la Libye n'était plus la deuxième destination migratoire pour les Tunisiens à partir des années 90. Les Marocains allaient moins en Libye depuis cette période aussi. Les Algériens ont beaucoup migré en Libye durant la guerre civile des années 90, mais y sont beaucoup moins nombreux depuis la fin des tensions. L'immigration maghrébine en Libye demeure donc relativement modérée.

3. Le pétrole et les conflits sont les moteurs des migrations en Afrique du Nord et au Moyen Orient.

Le conflit israélo arabe qui durent depuis les années 30, puis la guerre civile au Liban, et enfin les crises et les guerres successives dans le Golfe depuis les années 80, ont eu par conséquences l'exode forcé des populations palestiniennes, puis libanaises puis irakiennes. Environ 5 millions de Palestiniens sont des réfugiés. 4 millions d'Irakiens sont aujourd'hui réfugiés, ou déplacés dans leur propre pays ou dans les pays voisins. Un grand nombre d'Irakiens ont quitté l'Irak depuis 30 ans et se sont installés en Europe mais surtout aux Etats-Unis, au Canada et en Australie.

Les pays d'Afrique du Nord ont à leur tour été touchés, directement ou indirectement, par ces crises moyens orientales. L'Egypte s'est souvent retrouvée confrontée aux conséquences de ces conflits : réfugiés palestiniens, libanais, et Irakiens. La première crise, puis guerre, du Golfe en 1990-1991 ont amené des centaines de milliers de migrants égyptiens à quitter l'Irak et le Koweït. Après l'Arabie Saoudite, le Koweït reste le deuxième pays d'immigration des Egyptiens, même si leur nombre a diminué depuis cette date. C'était pourtant l'Irak qui occupait le deuxième rang jusqu'en 1990, avec des centaines de milliers d'Egyptiens émigrés.

Du côté de la Libye, la migration égyptienne dans ce pays a été aussi un enjeu de taille dans les relations entre les deux pays. L'émigration égyptienne dans ce pays a connu son âge d'or durant les années 70 quand le régime libyen, dans ses tentatives d'Union avec l'Egypte ou le Soudan, appelait «les masses arabes» à venir s'installer et exploiter les terres dans «leur pays», la Libye. Les fellahs (paysans) égyptiens étaient particulièrement visés par ces appels. Toutefois, le rapprochement égypto américain et la paix avec Israël ont sonné le glas des années de miel entre les deux Etats. Les tensions et mêmes les affrontements armés entre les deux régimes ont eu pour effet l'expulsion d'un grand nombre de travailleurs égyptiens. Les tensions avec le monde occidental durant les années 80, puis l'embargo imposé au pays (entre 1992 et 2000), strictement appliqué par les pays arabes voisins de la Libye (Egypte, Soudan, Tunisie, Algérie...) ont eu pour effet d'élargir le fossé entre la Libye et ses voisins arabes. Les Emigrés ressortissants des pays arabes étaient régulièrement exposés à des expulsions, à des discriminations ou à de mauvais traitements de la part des forces de sécurité libyennes. Toutefois, les besoins en main d'œuvre, les relations tissées sur place et les réseaux entretenus avec la société locale par ces groupes migrants, leurs auraient permis de se maintenir et parfois même d'échapper à l'expulsion ou aux contrôles. C'est ce qui explique que, malgré tout, la Libye demeure le deuxième pays

d'immigration des Egyptiens (332600 migrants), après l'Arabie Saoudite, mais avant les Etats-Unis.

4. Un bref aperçu statistique

4.1. Des données peu homogènes

Les chiffres avancés par les pays de départ sont souvent très différents des chiffres avancés par les pays de destination. Les écarts vont de 30 à 150%. Si l'on prend le cas de l'Egypte, comme pays de départ, les Egyptiens résidents à l'étranger enregistrés par les représentations diplomatiques Egyptiennes représentent presque 250% du chiffre avancé par les sources des pays de destination. Alors que le CAPMAS estimaient le nombre des Egyptiens résidents en Italie à 90000, les sources italiennes se limitent au chiffre de 35000. Le taux tunisien est de 190%, celui du Maroc est de 170%, celui de l'Algérie est de 130% (CARIM, 2006. p.7)

Les mêmes types d'écarts existent entre les pays de la région. Si les sources marocaines avancent le chiffre de 25637 résidents en Tunisie pour l'année 2004, le recensement général de la population en Tunisie, la même année, ne relève que le quart du chiffre marocain, soit 6363 migrants marocains. Le recensement tunisien ne compte que 9612 Algériens, contre 30000 selon les sources algériennes. Du côté algérien, on retrouve les mêmes écarts. 18661 Marocains (selon les sources algériennes) contre 79800 selon le Maroc, soit un écart de 1 à 4. Les Tunisiens ne sont que 8389 personnes (selon les sources algériennes) contre 13544 selon la Tunisie.

4.2. La répartition géographique des émigrés.

7,7 millions de ressortissants d'Afrique du Nord sont émigrés dans les pays de cette même région ou dans le reste du Monde.

Avec 4,6 millions de migrants, L'Europe abrite 60% de l'émigration Nord africaine dans le monde.

Elle est suivie par les pays arabes (pays émetteurs et récepteurs réunis) qui abritent 2,4 millions de migrants originaires de la région, soit 30,8% du total. L'immigration nord africaine en Europe représente donc le double de celle qu'abritent les pays arabes.

L'Amérique, surtout du Nord (Etats-Unis et Canada) abrite 644000 Nord africains (soit 8,3% du total). Les Egyptiens représentent les deux tiers de cette immigration, contre 27,8% pour les Marocains. Les Etats-Unis sont le premier pays d'immigration des Egyptiens en dehors des pays arabes (cf. tableau en annexe), très loin devant les pays européens.

Les 2,6 millions de Marocains d'Europe sont la première communauté nord africaine sur le continent, et représentent plus de la moitié des migrants (56,4). Ils sont suivis des Algériens (21,4%) puis des Tunisiens (15,1%). Les Egyptiens ne sont que 326000 (7%).

Les rapports se renversent dans les pays arabes. Les Egyptiens sont les plus nombreux: 1,9 million, soit 80,3% de l'immigration nord africaine dans cette zone. Les Marocains sont à peine 12% et les Tunisiens ne dépassent pas 5%.

Selon les données avancées par les pays de destination, les Maghrébins migrent principalement vers l'Europe occidentale et du Sud. Les pays européens fixent plus de 90% des Algériens, et de 80 à 83% des Marocains et des Tunisiens. Environ 3,5 millions de Nord Africains résident dans l'Union Européenne (UE) : plus de 2 millions de Marocains, 800000 à 1 million d'Algériens, 500000 Tunisiens et 100000 Egyptiens.

L'Europe ne fixe que 15% des Egyptiens, alors 70% se sont fixés dans les autres pays arabes, particulièrement les pays à économie pétrolière (Golfe et Libye surtout) (CARIM, 2005. p. 10).

Si l'on déplace le regard à partir des pays d'origine, et selon les données avancées par ces derniers, le Maroc se place au premier rang dans la région avec plus de 3 Millions enregistrés à l'étranger, suivi par les Egyptiens au nombre de 2,750 Millions.

L'Algérie et la Tunisie compte chacune environ 1 million de nationaux à l'étranger : 1,2 million pour l'Algérie et à peine un million pour la Tunisie.

Le nombre des Marocains résidents à l'étranger a doublé entre 1993 (1,5 Million) et 2004 (Plus de 3 millions). La croissance de la population marocaine résidente à l'étranger a ainsi été de 6,3%/an, alors que la population marocaine résidente au Maroc n'a augmenté que de 1,3%/an durant la même période. La France a enregistré le taux de croissance le plus fort : +434000 de Marocains en 11 ans. Suivie de l'Espagne (+ de 358000) et de l'Italie (+207000). Le volume de la croissance annuelle n'a pas cessé de croître (+92000/an durant la période 1993-1997, et +253000/an en 2002-2004).

Rapportée à la population totale résidente dans chacun des pays, le Maroc et la Tunisie enregistrent le taux le plus élevé de migrants à l'étranger: 10% dans chacun des deux pays. Respectivement 3,2 millions de migrants pour 32 millions d'habitants au Maroc et 1 million de migrants pour 10 Millions d'habitants en Tunisie. Les 2,7 millions de migrants égyptiens ne représenteraient que 3,8 % des 70 millions d'habitants égyptiens. Le taux algérien est encore plus faible : le million de migrants algériens ne représenteraient que 3% des 33 millions d'habitants en Algérie.

Les principaux pays de destination des ressortissants des différents pays nord africains

Egyptiens			Marocains			Algériens			Tunisiens		
Pays destinataires	Nombre	%	Pays destinataires	Nombre	%	Pays destinataires	Nombre	%	Pays destinataires	Nombre	%
Arabie Saoudite	923600	33,7	France	1113176	36,0	France	932275	86,9	France	493028	58,5
Libye	332600	12,2	Espagne	423933	13,7	Tunisie	30000	2,8	Italie	101042	12,0
Etats-Unis	318000	11,6	Pays Bas	300332	9,7	Maroc	25000	2,3	Libye	60023	7,1
Jordanie	226850	8,3	Italie	298949	9,7	Belgique	18166	1,7	Allemagne	53925	6,4
Kuwait	190550	7,0	Belgique	293097	9,5	Royaume Uni	15000	1,4	Arabie Saoudite	19217	2,3
Canada	110000	4,0	Libye	120000	3,9	Canada	10080	0,9	Belgique	17084	2,0
Emirats Arabes Unis	95000	3,5	Allemagne	102000	3,3	Allemagne	9018	0,8	Algérie	13554	1,6
Italie	90000	3,3	Etats-Unis	100000	3,2	Espagne	5753	0,5	Emirats A. Unis	8115	1,0
Australie	70000	2,6	Algérie	79790	2,6	Italie	5753	0,5	Autres pays européens	7756	0,9
Irak	65629	2,4	Canada	77713	2,5	Libye	4988	0,5	Pays-Bas	7058	0,8
Grèce	60000	2,2	Royaume Uni	35000	1,1	Etats-Unis	3853	0,4	Suisse	6909	0,8
Total	2736729	100	Total	3089090	100	Total	1072246	100	Total	843204	100
Source: CAPMAS, Le Caire. 2000/2001			Source: MAE. Rabat. 2004			Source: CES. Alger. 1997			Source: MAE. Tunis. 2003		

II. L'évolution du contexte migratoire régional afro méditerranéen : un regard à partir du Maghreb central

1. Le système colonial est à l'origine de l'émigration ouvrière au Maghreb

Une rapide mise en perspective historique nous permettra de resituer la migration de cette région dans son contexte historique.

En effet, l'émigration ouvrière maghrébine est un pur produit du système colonial français.

Les premiers mouvements migratoires vers la métropole ont été signalés dès le début du siècle (Simon, G. 1995). Les entreprises marseillaises et les chantiers du métro parisien semblent avoir été, dès 1905, les premiers à avoir recruté les ouvriers de la Kabylie, région algérienne qui a le plus massivement participé au mouvement migratoire vers la France. La région du Sous marocain a envoyé dès 1913 ses premiers ouvriers en France.

C'est toutefois la première guerre mondiale qui contribué à une large diffusion du fait migratoire au Maghreb. 120000 « travailleurs coloniaux »³ sont recrutés, parfois par la force, pour remplacer la main d'œuvre métropolitaine mobilisée sur le front. 150000 soldats furent mobilisés sur les fronts. Après la fin de la deuxième guerre mondiale, les besoins en main d'œuvre ont explosé. Des centaines de milliers de migrants nord africains, italiens, portugais, espagnols, et d'autres encore, étaient massivement recrutés par les entreprises et les chantiers de la reconstruction. Les trente glorieuses (années 1945-1975), une période de boom économique et de croissance accélérée dans toute l'Europe, correspondent à l'âge d'or de l'émigration ouvrière en Europe.

En 1962, un demi million d'Algériens travaillaient en France. Les indépendances successives des pays du Maghreb ont eu pour effet le départ massif des colons, des juifs, et des supplétifs de l'armée française, mais aussi l'intensification des départs des populations locales vers l'ancienne métropole. Les autres pays d'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...) ont aussi eu largement recours au recrutement de la main d'œuvre migratoire, nord africaine dans ce cas. Des conventions bilatérales de main d'œuvre avaient été signées des les années 60 entre les pays de départ et les pays de destination.

Au terme de plus d'un demi siècle de mouvements migratoires entre les deux rives de la Méditerranée, le système migratoire Maghrébin a été définitivement « formaté » comme il se présente encore aujourd'hui: organiquement lié à la France d'abord, et à l'Europe occidentale ensuite.

La France reste par exemple le pays quasi exclusif d'immigration des Algériens à travers l'Europe (932275 résident dans ce pays sur 991796 installés sur le continent) et même à travers le monde (932275 en France sur un total de 1072246 Algériens résidents à l'étranger).

Les premiers signes du passage d'une migration ouvrière temporaire et tournante à une migration en cours de stabilisation, donc pérenne et définitive, sont, dès le début des années 70, le ralentissement de la rotation de la main d'œuvre, l'allongement de la durée du séjour et l'arrivée des familles (Simon, G. 1995, p. 341).

Même si, désormais, l'Espagne et l'Italie émergent comme nouveaux pôles migratoires nord africains, massifs, en Europe, ils le sont par défaut en quelque sorte : c'est parce que la France, l'Allemagne et le Benelux ont formellement mis un coup d'arrêt à l'immigration dès 1974, puis ont fait partie du premier noyau de pays membres de l'espace Schengen dès 1986, que la plupart des migrants nord

³ 78000 Algériens, 35000 Marocains et 18000 Tunisiens (Simon, G. 1995, p. 338)

africains ont déplacé leur regard vers ces nouveaux pays d'immigration. Les anciens pays d'immigration (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas) fixent toujours de nos jours les communautés maghrébines les plus nombreuses en Europe.

2. Glissement du centre de gravité migratoire vers le sud de l'Europe

L'Espagne et l'Italie, particulièrement, étaient jusqu'au milieu des années quatre vingt (et le sont toujours partiellement encore aujourd'hui) des pays de transit migratoire vers les pays traditionnels d'immigration en Europe. Dès la mise en application du système des visas en 1986, les migrants se sont massivement redéployés sur les marchés de travail espagnol et italien. Comme les autres migrants du Tiers Monde, les primo migrants maghrébins ont largement profité des opportunités offertes par le marché du travail non déclaré (ou « au noir ») dans les deux pays. En 1990, près de 100000 ouvriers marocains étaient employés dans les secteurs et les services non déclarés des régions industrielles de Barcelone et de Madrid. Les secteurs immergés de l'économie italienne dans les régions et les districts industriels (Lombardie, Piémont, Vénétie, Ligurie, Pouilles, Région romaine...) employaient une main d'œuvre massive immigrée. Les ouvriers et les employés tunisiens et marocains, comme d'autres migrants du Tiers Monde, se sont massivement engagés dans les branches des services (hôtellerie, restauration, service urbains, commerce indépendant..), mais aussi agricoles (arboriculture, cultures sous serres, pêche...)

L'Italie et l'Espagne font partie désormais des principaux pôles de l'immigration nord africaine en Europe. La première compte 500000 migrants et occupe le deuxième rang en Europe après la France, alors que la deuxième compte 450000 migrants et occupe le troisième rang.

Pour les Marocains, l'Espagne est devenue le deuxième pays d'immigration après la France, alors que l'Italie occupe le troisième rang. Les deux pays ont ainsi supplanté deux autres pays majeurs d'immigration des Marocains (la Belgique et les Pays-Bas) qui occupaient jusqu'à la fin des années 90 le deuxième et le troisième rang. Idem pour l'Italie, devenue le deuxième pays d'immigration des Tunisiens après la France et qui a ainsi supplanté la Libye passée au troisième rang.

Selon les sources égyptiennes, l'Italie est aussi, en Europe, une destination de choix pour les Egyptiens, à côté de la Grèce.

Le milieu des années 80 marque du côté du Maghreb aussi le début d'une période, selon les pays, de fragilité, d'instabilité et de mutations profondes (démographiques, sociales et économiques) qui ont eu pour effet, entre autres, le renforcement des flux migratoires réguliers et irréguliers vers l'Europe surtout.

3. Tensions politiques, transition économique et transition migratoire

3.1. Maroc et Tunisie : réajustement et transition migratoire

Engagés depuis le milieu des années 70 dans des politiques de libéralisation et de réformes économiques restées timides dans un premier temps, la Tunisie et le Maroc se sont retrouvés confrontés au milieu des années 80 à de graves crises financières et économiques qui se sont soldées par des thérapies de choc à travers la mise en œuvre des plans d'ajustements structurels sous l'Egide du FMI et de la Banque mondiale. Les effets des PAS sont désormais bien connus: rétrécissement des capacités de l'emploi public par des Etats confrontés aux déficits publics et aux exigences de rigueur des politiques économiques, déréglementation du marché de l'emploi et précarisation du travail salarié, licenciements et chômage liés à la privatisation...etc.

D'autres facteurs se sont conjugués pour expliquer la persistance, voire le renforcement de la propension à l'émigration à partir du Maghreb:

- Le renforcement des tranches d'âge actives avec l'arrivée sur le marché du travail de cohortes du boom démographique des années 60, 70 et 80.
- L'élévation du taux de scolarité des tranches d'âge de 6 à 16 ans, ainsi que le prolongement de la scolarité au delà de cet âge de proportions de plus en plus importantes des jeunes et des filles en particulier, contribuent à augmenter le nombre des diplômés et des jeunes du niveau du supérieur.
- Le maintien de taux élevés du chômage dont sont victimes les tranches d'âge de 15 à 35 ans en particulier chez qui ce taux atteint des proportions allant de 30 à 50%.
- Les difficultés des économies maghrébines de générer des taux de croissance suffisants pour permettre aux marchés du travail nationaux d'absorber la demande cumulée et additionnelle d'emploi.

3.2. L'Algérie et la Libye : guerre civile et embargo

De leur côté, l'Algérie et la Libye ont traversé durant les 15 années allant du milieu des années 80 à la fin du siècle dernier un contexte de hautes tensions, intérieures pour l'Algérie et plutôt internationales pour la Libye.

Déjà dès le début des années 80, la chute des prix du pétrole a fortement ébranlé les économies pétrolières de ces pays et déstabilisé, par ricochet, ces Etats rentiers et clientélistes. La crise sociale s'est exacerbée en Algérie pour aboutir au soulèvement de 1988 et au multipartisme qui a, à son tour, ouvert la voie à la montée de l'Islam radical et à la prééminence du FIS sur la scène politique algérienne entre 1989 et 1992. Les mêmes difficultés économiques ont amené l'Etat libyen à durcir sa gestion des migrations sur son sol (expulsions massives de travailleurs tunisiens en 1985, et africains en 1986), alors que les relations du régime avec son environnement international n'avaient cessé de se tendre et de se dégrader (tensions avec la Tunisie et avec les pays européens, confrontation indirecte avec la France au Tchad au sujet de la bande d'Aozou revendiquée par la Libye, bombardements américains sur Tripoli et Benghazi en 1986, Attentat de Berlin, de Lockerbie et du Niger attribués aux services secrets libyens...)

La signature du traité de Marrakech pour la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1988 n'avaient que momentanément apaisé les tensions dans la région maghrébine.

Le Maroc et la Tunisie ont, depuis, bénéficié d'un contexte politique apaisé et d'une croissance économique soutenue durant toute la décennie des années 90, même si ont persisté les faiblesses structurelles de leurs économies et de leurs marchés du travail. Les deux pays ont signé les accords d'association avec l'Union Européenne dès le milieu de la décennie.

Le contexte a été toutefois beaucoup plus rude pour les deux autres pays. Dès 1992 et durant 7 à 8 ans, l'Algérie avait plongé dans la guerre civile alors que, la même année, la Libye a été soumise à des sanctions internationales et à l'embargo. Ce pays avait alors connu, entre les années 1992 et 2000, une situation économique et sociale difficile, aggravée par la persistance des bas prix du pétrole:

- forte érosion de la valeur de la monnaie libyenne (Dinar) et envolée de la valeur des devises étrangères sur le marché parallèle
- inflation, détérioration de la situation économique et chute des revenus de la population libyenne dues à la difficulté croissante du régime à continuer à assurer sa fonction « redistributrice » et à garder le contrôle et la mise sous tutelle de la société,

- pressions migratoires en provenance des pays subsahariens liées à la nouvelle orientation de la politique internationale de la Libye qui avait cherché à l'époque à compenser son isolement vis-à-vis du monde occidental par l'alliance et l'ouverture sur l'Afrique subsaharienne en particulier. Les autorités libyennes avaient alors ouvertement encouragé durant de longues années l'immigration dans le pays et la libre circulation des ressortissants des pays de cette partie de l'Afrique. La mise en place de l'organisation régionale "CENSAD" (Regroupement des pays du Sahara et du Sahel) puis de l'Union Africaine (à la place de l'OUA) est le résultat de ce dynamisme panafricain entreprenant de la Libye.

4. L'Afrique subsaharienne: migrations économiques et migrations forcées.

La libéralisation économique et l'application des plans économiques de rigueur dans la plupart des pays africains endettés durant les années 80 et 90 (libéralisation des prix et des investissements, privatisation, dévaluations des monnaies nationales et régionales comme le Franc CFA, démantèlement tarifaire) sous le contrôle des institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, Organisation Mondiale du Commerce...) ont clairement fragilisé les politiques sociales dans ces pays et les ressources qui leur sont consacrées.

Les Etats se sont retrouvés de moins en moins capables d'assurer leur rôle économique et social d'antan (emplois publics, subventions aux produits de première nécessité, services sociaux comme la santé, l'éducation ou la défense sociale...).

C'est dans ce contexte que se sont aussi exacerbés, en Afrique, durant les années 90 les conflits interethniques, les guerres civiles et les crises humanitaires. Les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne ont fui ces zones d'instabilité et à risques majeurs au Soudan, au Congo, au Liberia, en Sierra Leone, dans la région des Grands Lacs, en Côte d'Ivoire, au Nigeria... Le conflit encore en cours au Darfour, ainsi que les crises régionales qui lui sont directement ou indirectement liées (Sud-Est du Tchad, zones orientales de la République Centrafricaine...) continuent à alimenter les départs, certainement moins importants que vers les camps de réfugiés, vers des pays prospères comme la Libye, l'Algérie, et même le Maroc et la Tunisie. Si une partie des déplacements se font pour des raisons économiques, il est incontestable qu'une partie des migrants sont des réfugiés qui fuient des risques et des dangers et ont par conséquent besoin de protection.

5. Le Sahara est au centre du renouvellement de la géographie migratoire en Afrique du Nord.

Le glissement du centre de gravité migratoire autour de la région a non seulement touché l'Europe méditerranéenne (Espagne et Italie) mais aussi les pays nord africains et surtout leurs confins sahariens. Le renouvellement de la géographie saharienne a ouvert la voie au renouvellement de la géographie migratoire de la région et sur ses marges méridionales.

Cette immense zone désertique, n'est plus, en effet, une zone aussi vide qu'elle l'a été depuis le déclin du commerce caravanier après les temps modernes et durant les ères coloniales, mais est désormais, depuis deux à trois décennies au moins, une zone d'intenses circulations des hommes et des biens entre l'Afrique du Nord d'un côté l'Afrique sahélienne de l'autre.

Trois facteurs majeurs expliquent la «réhabilitation» du Sahara comme zone d'articulation et de liens entre ces deux ensembles géographiques africains :

Les liens humains et historiques qui ont été maintenues ou renforcées entre des populations et des groupes ethniques unis durant de siècles (Arabes, Touareg, Toubous...) sur des territoires et des terroirs qui s'étendaient tout aussi bien sur le Sahara que sur ses périphéries méridionales et septentrionales.

L'intégration et le développement régional et économiques dont ont bénéficiés les zones sahariennes des pays d'Afrique du Nord. L'Agriculture, les infrastructures routières et les villes sont les principaux secteurs bénéficiaires de ce développement régional. Un réseau étoffé centres locaux, d'étapes, de villes relais et de métropoles nationales et régionales a fini par couvrir l'ensemble du Sahara et ses périphéries. Au nord, les grandes villes (Layoune, Tamanrasset, Sebha et Koufra) figurent parmi les métropoles sahariennes les plus dynamiques. Sur la rive sud, se sont développées des villes et des relais de circulation routière grâce au développement de l'économie tertiaire elle-même bénéficiaire de l'intensification de la circulation des personnes et des biens entre les deux rives (pasteurs, commerçants, professionnels des transports, transporteurs, migrants et réfugiés ...). Anonyme et éclipsée durant des siècles, la ville nigérienne d'Agadez est à son tour devenue un carrefour majeur de la circulation des migrants, et des flux d'échanges et de transactions qui l'accompagnent, devenus les principaux supports de cette nouvelle dynamique saharienne.

Les flux migratoires ont énormément contribué au développement de réseaux sociaux et économiques construits autour de la circulation des personnes et des échanges matériels qui, désormais, s'étendent de différentes zones d'Afrique Subsaharienne (orientale, centrale et occidentale) aux rives méditerranéenne de l'Afrique du Nord.

6. Géographie des ports et géographie migratoire

Les migrations transsahariennes ont redessiné non seulement la géographie des confins sahariens du Maghreb, mais ont également réaffecté les fonctions des ports et des littoraux nord-africains.

Depuis le déclenchement du caractère massif des migrations irrégulières à partir du Maghreb à destination de l'Europe méridionale à la charnière des décennies 80-90, les ports et surtout les petits ports de pêche et les rivages du Maroc, de la Tunisie, et tout récemment de la Libye depuis les années 2000-2002, ont vu évoluer leurs fonctions principales (pêche, transit et commerce international) vers une nouvelle fonction de points de départ et d'organisation des migrations irrégulières par la transgression des frontières maritimes des pays de départ et, à l'autre côté, des pays d'arrivée (Italie, Espagne, Malte).

Des franges entières du littoral marocain, d'un côté, et tunisien, de l'autre, ont servi avec leurs ports de commerce et surtout de pêche, petits et grands, comme lieu de départ des migrants irréguliers vers le littoral espagnol (de Malaga à Kadix) à partir du Maroc, et vers les îles italiennes de la Sicile et surtout de Lampedusa, Linosa et Patelleria, ou encore vers Malte à partir de la Tunisie et de la Libye.

T. Bourguiba (2002) avait bien décrit la géographie des migrations irrégulières à partir des petits ports tunisiens de pêche étalés sur le littoral oriental et septentrional.

III. L'Egypte: une migration récente à dominante temporaire

Comparativement à la taille démographique du pays (70 millions d'habitants), l'Egypte est un petit pôle migratoire : à peine 3 Millions d'émigrés égyptiens, soit 4,3% de la population totale. Le nombre d'étrangers dans le pays reste également éphémère.

1. Une émigration récente concentrée sur le Golfe et la Libye.

L'émigration internationale issue de l'Égypte a connu plusieurs phases dans son évolution.

Historiquement, l'Égypte fut une terre d'immigration plutôt que d'émigration. Ce n'est que depuis le début du XX^{ème} siècle que le pays a commencé à envoyer ses migrants à l'étranger.

En effet, ce n'est qu'après les guerres de 1967 et 1973 avec Israël et la libéralisation économique des années 70 (« *El Infitah* »), que le pays a ouvert les portes aux départs, en réponse surtout aux énormes besoins en main d'œuvre des économies pétrolières du Moyen Orient et de la Libye, consécutive à la suite de la hausse des prix du pétrole à partir de 1973.

Le nombre des émigrés est ainsi passé de 70000 personnes en 1970 à 1,4 million de migrants en 1976 (CAPMAS, 1976 ; in Zohry & Harrell-Bond, 2003).

Les résultats du recensement de 1996 montraient que les Égyptiens émigrés à l'étranger étaient de l'ordre de 2,8 millions.

Selon les derniers chiffres disponibles de 2001, la Libye accueille 333000 Égyptiens, ce qui représente 17,4% de l'émigration temporaire égyptienne dans les pays arabes. Le premier pays arabe d'accueil est l'Arabie Saoudite (avec 924000 Égyptiens, soit 48,3%) (CAPMAS, 2001, in Zohry & Harrell-Bond, 2003). La Jordanie occupe le troisième rang (227000 migrants, soit 12%)⁴, suivie par le Koweït (190000, et 10%), les Emirats Arabes Unies (95000 et 5%)... L'Irak n'occupe plus que le sixième rang (66000 migrants) après avoir été le deuxième pays importateur de main d'œuvre égyptienne dans la région, après l'Arabie Saoudite, durant les années 70 et 80.

2. Une migration classée en deux catégories principales : l'émigration temporaire et l'émigration permanente.

L'émigration temporaire correspond à la main d'œuvre (qualifiée ou non) contractuelle recrutées dans les pays pétroliers du Golfe et en Libye. Il s'agit d'une migration tournante puisque généralement la durée de séjour varie de cinq à 10 ans en moyenne. Les pays du Golfe laissent rarement les séjours se prolonger au-delà de 10 ans.

L'émigration permanente correspond aux communautés égyptiennes installées principalement dans les pays occidentaux (Amérique du Nord, Australie et pays européens).

Durant les dernières décennies, l'émigration temporaire égyptienne dans les pays arabes de la région a de loin dépassé l'émigration permanente vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Ce qui a amené certains chercheurs à parler de « *la permanence de l'émigration temporaire* » (Farrag, 1999).

L'émigration permanente.

Surtout concentrés en Europe et en Amérique du Nord, ils seraient environ 850000 migrants égyptiens selon les estimations du CAPMAS. Les Etats-Unis sont le premier pays d'accueil des Égyptiens (320000), suivis du Canada (110000), de l'Italie (90000), de l'Australie (70000) et de la Grèce (60000). Les 20% restant sont répartis entre les principaux pays européens (CAPMAS, 2001, in Zohry & Harrell-Bond, 2003).

⁴ Du côté jordanien, le chiffre disponible le plus récent (recensement de 1994), indiquait 125000 personnes, le nombre de migrants égyptiens en Jordanie à cette date. En 2005, 82,3% des 110580 travailleurs étrangers légaux en Jordanie étaient égyptiens. Toutefois, certaines sources estimaient le nombre des travailleurs étrangers en Jordanie (légaux et illégaux) entre 300000 et 400000 personnes. (Olwan, Md. Y. In FARGUES, Ph. Migrations méditerranéennes. Rapport 2005. Florence. 2006. 405p)

3. L'immigration en Egypte

L'Egypte a accueilli des individus, des groupes ou des communautés étrangères depuis les temps bibliques. Au XXème siècle, Russes, Arméniens, Balkaniques, Africains... ont émigré ou se sont réfugiés en Egypte.

Selon le dernier recensement de 1996, 115589 étrangers résidaient en Egypte. Ces immigrés sont originaires des pays et des continents suivants :

Afrique : 19605 ressortissants de 51 pays africains et représentent 17% de l'immigration totale, dont 11004 Soudanais (56,1%). Les ressortissants des autres pays d'Afrique du Nord sont peu nombreux (2128 Libyens, 394 Algériens, 382 Marocains et 359 Tunisiens).

Asie : 55386 ressortissants de 47 pays, soit 48% du total. Les Palestiniens comptent le premier groupe étranger (28648 ressortissants, soit 51,7 % du total). Les autres principales nationalités représentées comptent 1000 à 3000 personnes pour chacune d'elles (Syriens : 3811; Saoudiens: 3294 ; Yéménites : 2782 ; Jordaniens : 2454; Malaisiens : 1772, Libanais : 1679...etc). Une bonne partie des ces immigrés sont en fait de jeunes étudiants de l'Université théologique d'El Azhar.

Europe : **28428 ressortissants de 45 pays différents (24,6%)**, dont: Allemands : 7024 ; Russes : 6748; Italiens: 3375 ; Français : 2239 ; ressortissants du Royaume Uni: 2211 ; Suisses : 1287

Amériques : **5732 ressortissants de 22 pays (4,9%)**, dont 4840 américains, soit 84,4% du total.

5840 autres immigrés dont la nationalité n'est pas déterminées (5%)

4. Les réfugiés et les demandeurs d'asile

La situation géographique de l'Egypte, à la croisée de zones de conflits armés, de tensions ethniques et d'instabilité, en a fait un pays d'accueil principal pour les Réfugiés.

- Les réfugiés palestiniens

Parmi la trentaine de nationalités de réfugiés connues en Egypte, les Palestiniens viennent au premier rang. Leur nombre est sujet à des estimations très différentes : de 54000 selon l'ambassade de Palestine au Caire à 100000 selon certains médias égyptiens. D'autres sources estiment à plus d'un million de personnes le nombre de Palestiniens vivant en Egypte ou hors d'Egypte (ayant des documents de voyage égyptiens dans ce dernier cas).

- Les réfugiés soudanais :

En 2001, moins de 3000 réfugiés soudanais étaient reconnus par les autorités égyptiennes. Ce chiffre est très loin de refléter l'importance réelle du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le pays.

La première vague de réfugiés soudanais en Egypte remonte à la première guerre civile entre 1955 et 1972. La deuxième vague remonte à la deuxième guerre civile qui a éclaté en 1983. La plupart des réfugiés provenaient du Sud Soudan, du Sud Kordofan, et du Sud des régions du Nil Bleu. Des réfugiés du Nord musulman ont également rejoint les réfugiés sudistes. A côté de la persécution directe et des effets de la guerre civile, les raisons de l'asile reviennent également à la famine et aux difficultés de la vie quotidienne dans les camps de réfugiés ou de déplacés de l'intérieur du Soudan et surtout autour de Khartoum. Jusqu'à 1995, les réfugiés soudanais n'étaient pas tenus de demander l'asile. Ils étaient désignés comme « personnes déplacées ». A la suite de la tentative d'assassinat du président égyptien, l'Egypte a modifié sa politique de la «porte ouverte» envers ses voisins du Sud. Désormais, tout soudanais est tenu d'obtenir

un visa pour entrer en Egypte. Les demandeurs d'asile sont tenus de passer par la procédure de reconnaissance du HCR.

- Les réfugiés somaliens

Selon le HCR, il y avait en 2003, 1832 réfugiés somaliens reconnus, 1544 demandeurs d'asile et 952 demandeurs qui ont essuyé un refus.

Les réfugiés et résidents somaliens d'Egypte bénéficient de l'efficacité et de la solidité des réseaux sociaux actifs dans la diaspora somalienne, ce qui permet aux somaliens de bénéficier des transferts effectués par les membres de la diaspora installés dans les pays occidentaux et en Arabie Saoudite.

- Les réfugiés éthiopiens et érythréens

L'oppression et l'insécurité dues à la nature des régimes autoritaires actuels et passés (de Mengistu par exemple) en Ethiopie et en Erythrée, aux guerres civiles à l'intérieur de ces mêmes pays ou à la guerre entre eux, sont les principales causes de la continuité des flux de réfugiés éthiopiens et érythréens depuis les années 70 en direction des autres pays voisins d'Afrique, du Golfe et de l'Egypte.

Les données sur ces réfugiés en Egypte sont éphémères et peu fiables. Le UNHCR avance le chiffre de 18 Erythréens et 59 Ethiopiens en 2001. Seuls 13% des demandeurs d'asile se voient reconnaître le statut de réfugiés. A. Zohry et B. Harrell-Bond estiment leur nombre à 5000 (A. Zohry et B. Harrell-Bond, 2003)

IV. La Libye: Un des plus grand pays d'immigration de la région et même en Méditerranée.

1. Des statistiques incomplètes ou peu fiables

Les données statistiques sur les étrangers en Libye demeurent très fragmentaires et incomplètes ou loin de la réalité sur le terrain. Sauf auprès de quelques rares chercheurs (Pliez, O. 2002, 2004 ; Grégoire, E. 2004 ; Bredeloup, S. 2005), la plupart des études et des rapports⁵ évitent de se pencher sur les dimensions statistiques des migrations dans l'un des plus grand pays d'immigration en Afrique et en Méditerranée. Les raisons sont de différents ordres : l'étendue du territoire libyen et son caractère saharien dominant, l'immensité des frontières terrestres du pays et leur porosité fréquente. Il s'agit d'une immigration plutôt temporaire et tournante.

Les pratiques publiques dans le domaine de l'administration de l'immigration sont volontairement floues et changeantes au gré de l'évolution des contextes intérieur et international et surtout au gré de l'état des relations entre la Libye et les Etats d'origine des migrants. Le laisser aller ou l'extrême rigueur, voire la répression des migrants et des irréguliers, se sont toujours alternés dans la gestion des étrangers dans le pays. La libre circulation des ressortissants des pays d'Afrique du Nord, comme ceux d'Afrique subsaharienne rendent encore plus difficiles les contrôles, les recensements et les estimations. La libéralisation des activités économiques et les énormes besoins en personnel étranger sur le marché du travail local ont eu le dernier mot pour rendre inefficace les tentatives épisodiques de réduction de la main d'œuvre étrangère ou son contrôle total. L'appareil statistique libyen, comme ceux des autres Etats de la région, est à son tour inadapté et inefficace.

Pour toutes ces raisons, ce n'est pas demain que l'on saura quel est le nombre exact des étrangers dans le pays.

⁵ Par exemple, le rapport 2005 de l'Institut Universitaire Européen de Florence (Fargues, Philippe. 2005) intitulé « Migrations méditerranéennes » ignore totalement la Libye comme pays d'immigration et de transit et ne lui réserve aucun passage, alors qu'il réserve des chapitres entiers aux autres pays de la région.

2. Effectifs d'émigrés et répartition géographique.

Alors que toutes les informations, officielles et non officielles⁶, en provenance de ce pays situent le nombre des étrangers entre 1,5 et 2,5 millions de personnes, et s'accordent sur l'accroissement de leur nombre depuis les années 90 (surtout pour les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne), les résultats du recensement général de la population de 2006 montrent que le nombre d'étrangers recensés dans le pays ne dépasse pas 350000 personnes sur une population totale de 5.673.000 (Comité National de l'Information et de la Documentation. 2006). La proportion d'étrangers est ainsi tombée à 6,1% de la population totale contre 8,5% en 1995. Les résultats détaillés du recensement de 2006, relatifs à « la population non libyenne » résidente dans le pays, n'étant pas encore disponibles, nous nous basons sur les résultats du recensement général de la population de la Libye de 1995. Le pays comptait à cette époque 409326 résidents «non libyens» sur une population totale de 4799065 habitants.

Effectifs des étrangers résidents en Libye en 1995.

Groupes	Nombre			%
	Masculins	Femins	Total	
Arabes non libyens	217691	114331	332022	81,1
Africains	22414	12105	34519	8,4
Asiatiques	23371	7627	30998	7,6
Européens	6287	4314	10601	2,6
Américains	413	203	616	0,2
Autres	31	19	50	0,0
Non déterminés	470	50	520	0,1
Total	270677	138649	409326	100

Arabes non libyens		
Nationalités	Nbre	%
Egyptiens	120810	36,4
Soudanais	94769	28,5
Palestiniens	37855	11,4
Syriens	21958	6,6
Marocains	15132	4,6
Tunisiens	12727	3,8
Algériens	8622	2,6
Autres arabes	7489	2,3
Mauritaniens	5363	1,6
Irakiens	4625	1,4
Libanais	2672	0,8
Total	332022	100

Africains		
Nationalités	Nbre	%
Tchadiens	17793	51,5
Nigériens	5978	17,3
Maliens	5363	15,5
Autres Africains	2257	6,5
Ghanéens	1615	4,7
Gambiens	564	1,6
Sénégalais	406	1,2
Ethiopiens	173	0,5
Burkinabés	172	0,5
Beninois	127	0,4
Togolais	71	0,2
Total	34519	100

Source : Comité National de l'Information et de la Documentation. 1998.

Ces chiffres sont en large décalage par rapport aux données fournies par certains pays d'origine par exemple. Même si les données avancées par les pays d'origine sont plus récentes (2001 pour l'Egypte, 2004 pour le Maroc et 2003 pour la Tunisie), les écarts restent énormes. Les sources égyptiennes situaient le nombre d'Egyptiens en Libye à 332600 personnes en 2001, contre 120810 selon le recensement libyen de 1995. Si les sources tunisiennes parlent de 60000 Tunisiens en Libye, le recensement libyen se limite

⁶ Déclarations des responsables politiques, dépêches des agences de presse, estimations des chercheurs et des organisations internationales... etc

à 12727. 120000 marocains sont comptés du côté de leur pays contre 15000 selon les Libyens. Les écarts sont ainsi de 1 à 3 pour les Egyptiens, 1 à 5 pour les Tunisiens et de 1 à 8 pour les Marocains.

Toutefois, O. Pliez (2004) admet les estimations avancées par plusieurs sources, plaçant les Egyptiens, les Soudanais et les Tchadiens au premier rang des nationalités présentes ces dernières années en Libye, avec des effectifs d'environ un demi million de personnes pour chaque groupe national.

Les étrangers se concentrent dans quatre zones principales:

- La Tripolitaine (ou le Nord Ouest du pays) : 167000 « non libyens » soit 45,7% de la population étrangère totale.
- La Cyrénaïque (ou la région de Benghazi, au Nord Est) : 112000 «non libyens», soit 27,4%.
- Le Fezzan (autour de Sebha) : 40000 « non libyens », soit 10%.
- La région centrale et le sud-Est (régions de Kufra) : 40000 « non libyens », soit 10% de la population étrangère.

Le reste, 6,9% des étrangers, sont dispersés sur le reste du territoire.

3. Les secteurs d'activités de la main d'œuvre étrangère

Les services urbains, l'enseignement, le commerce, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, l'agriculture et les services domestiques sont les principaux secteurs d'emploi des étrangers.

Les Egyptiens sont bien représentés dans l'enseignement, le commerce, l'hôtellerie et la restauration et dans l'agriculture.

Les Tunisiens, les Algériens et les Marocains investissent surtout les branches de l'hôtellerie et de la restauration, des activités commerciales et de la maintenance automobile.

Les migrants subsahariens se retrouvent dans pratiquement tous les secteurs d'activité. Toutefois, leurs principaux secteurs d'emploi sont l'économie privée, les activités liées à l'entretien des espaces et des infrastructures des villes (chaussées, parcs et places publiques, réseaux électriques, d'eau potable et d'assainissement...), les travaux agricoles dans les fermes (champs et élevage) publiques et privées...

Il faudrait s'attendre dans les toutes prochaines années à un développement spectaculaire de l'immigration en Libye. Le mouvement est peut-être déjà lancé. Plusieurs indicateurs tendent à conforter cette perspective :

- La levée de l'embargo depuis 2003, l'insertion de la Libye sur la scène internationale et la normalisation de ses relations avec le monde occidental.
- La Libéralisation et la privatisation rampantes de pans entiers de l'économie libyenne (commerce, télécommunications, tourisme, ports et aéroports, banques et assurances, agriculture...)
- Le renchérissement des prix du pétrole depuis deux ans a plus que doublé les recettes pétrolières de la Libye. Un programme ambitieux de développement économique et social, doté d'un budget de 80 milliards de \$, est annoncé⁷

Un pays destiné à attirer encore plus de migrants !

Les responsables politiques, les opérateurs économiques, les patrons et les hommes d'affaires se bousculent en Libye. Le pays est destiné à redevenir, comme durant les années 70, un gigantesque chantier qui absorbera encore plus de migrants, en dépit des

déclarations⁸, des réglementations et des restrictions que les pouvoirs publics annonceraient ou appliqueraient, ou que les pays européens réclameraient.

V. « L'imbroglia » migratoire euro-maghrébin : politiques migratoires et relations internationales dans la région

1. L'Afrique du Nord : « une zone de sécurité migratoire » pour l'Europe

L'Afrique du Nord est désormais une « zone de sécurité migratoire » entre l'Afrique et l'Europe. Tous les pays émetteurs (pays d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord), de transit (du Maghreb surtout) et destinataires (d'Europe surtout) participent à la mise place progressive de ce dispositif. Celui-ci est destiné *in fine* à durcir toujours davantage les conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans les pays d'Afrique du Nord et en Europe. Il s'agit par conséquent d'un ensemble d'initiatives, de mesures et de réglementations qui traduisent les mêmes logiques et recherchent les mêmes objectifs: rendre difficile, voire même, impossible, tout mouvement migratoire du sud vers le nord, quelle que soit la situation géographique de ce « Sud » ou de ce « Nord ». C'est ce qui explique que la notion même de « frontières » devient un terme très relatif et mouvant en raison de la multiplication des frontières et des lignes de contrôle migratoire qui se succèdent désormais de l'Europe jusqu'en Afrique subsaharienne, en passant par les frontières nord et sud des pays d'Afrique du nord en particulier.

Les pays de la région ont été ainsi amenés à remettre en cause deux principes fondamentaux qui sous-tendaient leur mode de gestion des migrations et leurs relations historiques avec les pays d'Afrique subsaharienne:

- L'application de règles et de mesures de contrôle stricte des mouvements migratoires à l'entrée de leurs frontières et à la sortie en direction de l'Europe. La lutte contre les migrations irrégulières ne touche pas uniquement les étrangers (y compris les ressortissants des autres pays de la région: maghrébins et égyptiens), mais aussi et surtout leurs nationaux qui voudraient émigrer de manière régulière ou non. On passe ainsi de politiques de promotion des départs à des politiques de contrôle et de dissuasion.

- Le nouveau dispositif de lutte contre les migrations irrégulières a amené les pays d'Afrique du nord à revoir en profondeur, voire à bouleverser, quelques uns des fondements de leurs relations avec leurs voisins situés au sud du Sahara. Les échanges humains et la libre circulation des personnes entre les voisins des deux rives du Sahara en particulier n'avaient pas souffert de contraintes ou de restrictions majeures depuis l'ère des indépendances dans les années 50 et 60 pour les pays du Maghreb en particulier. La libre circulation des personnes est inscrite dans la plupart des accords, des conventions et des traités bilatéraux ou multilatéraux qui lient les pays de la région entre eux ou à leurs voisins au Sud du Sahara (UMA, CENSAD, NEPAD, Union Africaine...) du Soudan à l'Est au Sénégal à l'Ouest. Les ressortissants subsahariens ne sont pas les seuls à subir ces restrictions, mais même certaines catégories des ressortissants des pays de la région qui voudraient voyager dans un autre pays de la même région. Les autorités tunisiennes restreignent ainsi de manière draconienne les départs en Libye des jeunes marocains, algériens ou tunisiens de crainte qu'ils ne s'impliquent dans les départs par mer vers Malte et l'Italie.

Ces développements surviennent, rappelons-le, au terme d'une décennie de changements majeurs dans le contexte migratoire en Méditerranée et en Afrique

⁸ Le fils de Kadhafi, Saif el Islam, a placé « la migration irrégulière », qu'il a qualifiée d'« une deuxième forme du colonialisme », au deuxième rang des dangers qui pourraient menacer l'unité et la sécurité de la Libye (Journal Alhayat, et AFP, 21 août 2007).

2. Coopération policière et contrôle migratoire

La mise en place du système de visa Schengen, et son élargissement à tous les pays membres de l'Union européenne, ont eu pour effet l'explosion de la migration irrégulière depuis le milieu des années 90.

Les accords de réadmission sont la première initiative majeure, du côté de l'Europe, pour contrer ce type de flux. Depuis 1998, tous les pays de la région, comme les autres pays de transit à l'Est et au Sud Est de l'Europe, ont signé des accords ou des protocoles bilatéraux de réadmission avec les pays de la rive nord. L'Algérie et la Libye ont signé en 2003. Les pays de la région sont devenus, malgré eux et malgré leurs dénégations répétées, les « gendarmes » de l'Europe. Les frontières extérieures de l'Europe ne sont plus uniquement sur la rive nord de la Méditerranée, mais aussi en Afrique du nord avec trois lignes de contrôle des étrangers et des voyageurs :

- contrôle aux postes frontaliers de départ vers l'Europe;
- contrôle des étrangers (surtout nord africains et subsahariens) à l'intérieur de ces Etats ;
- Contrôle de l'entrée des étrangers à leurs frontières en général, et en particulier les frontières continentales situées sur les confins sahariens de ces Etats en direction du sud.

Depuis les drames des tentatives de migration irrégulière à Ceuta, Melilla et au Maroc en octobre 2005, les ballets diplomatiques, les négociations et les pressions ne se sont pas arrêtés pour la conclusion d'une nouvelle série d'accords de réadmission entre, cette fois, les pays d'Afrique du Nord (ceux du Maghreb en particulier) et leurs voisins méridionaux d'Afrique subsaharienne, qui sont non seulement des pays émetteurs de flux mais aussi de transit.

3. Le « volontarisme » de l'Union européenne.

L'Union européenne est extrêmement active sur ce plan. Elle a ainsi contribué à l'organisation, en 2006, de 3 conférences euro-africaines successives sur la question migratoire, en partenariat avec l'Union Africaine (Alger, Rabat, Tripoli). Les pays d'Afrique subsaharienne ont été également associés, comme observateurs, aux travaux de forums informels, comme le « Dialogue 5+5 » (Tunis , Alger, Rabat, Paris), qui servent de tribunes (et de coulisses) dans les négociations autour de cette question. L'Union européenne consacre également des crédits substantiels pour le financement de projets et de programmes, en partenariat avec les pays de transit surtout, destinés à améliorer une meilleure connaissance des flux et de plus grandes capacités de leur contrôle par ses membres ou par ses partenaires du sud (comme le programme communautaire AENEAS).

La 7^{ème} édition du PCRD (7th Framework) consacre une ligne de crédit aux projets de recherche universitaires européens sur les migrations. Le partenariat avec les universités et les centres de recherche des pays tiers, surtout d'Afrique, est davantage encouragé.

Mais c'est dans le domaine sécuritaire que l'Union Européenne est plus active et plus généreuse. Les différentes « générations » des accords d'association sont des composantes principales de cette politique. De nombreux programmes européens sont destinés à améliorer les capacités opérationnelles de contrôle et d'informations sur les flux migratoires au profit des organismes gouvernementaux, des forces de sécurité et des forces navales dans les pays de transit ou de départ (Afrique du Nord et pays du Sahel),

comme dans les pays de destination: équipements logistiques, équipements, formation des personnels, activités communes (échanges de l'information, patrouilles mixtes...)⁹

C'est toutefois le dispositif «*Frontex*» (Frontières Extérieures)¹⁰ qui illustre la volonté de l'Union européenne de procéder au blocus des côtes nord africaines et européennes en Méditerranée et dans l'Atlantique contre les traversées, et les tentatives de traversées, en provenance des côtes africaines. Il s'agit principalement de moyens et de matériels de surveillance et d'interception en mer (avions, vedettes, bateaux, radars, caméras infrarouge...)¹¹

Frontex n'hésite pas à médiatiser ses actions, à la télévision notamment, durant l'année 2007, en montrant des interventions nocturnes d'interception ou de sauvetage en mer, grâce aux techniques infrarouges.

4. L'implication des pays du Maghreb : les exemples marocain et libyen.

L'évolution de la position, et de la politique, libyennes sur le dossier des migrations irrégulières est spectaculaire en un temps si court.

Durant toute la période de tensions entre la Libye et le monde occidental (1985-2000) et où la Libye était soumise à l'embargo entre où la Libye (1992-2000), ce pays s'était tourné surtout vers le monde arabe puis vers ses « profondeurs » continentales en direction de l'Afrique subsaharienne en développant en direction des pays de l'Afrique sub-saharienne une politique de coopération, d'alliances et d'aide au développement fort active. Une organisation régionale comme le "Regroupement des Etats du Sahel et du Sahara" ou encore la nouvelle "Union africaine" sont le résultat de ce volontarisme diplomatique libyen. La libre circulation des personnes à l'intérieur de cet ensemble régional est l'un des fondements de cette coopération régionale.

Au cours des années 2001-2004, période au cours de laquelle la Libye négociait sa réinsertion sur la scène méditerranéenne et internationale (levée de l'embargo global, y compris celui sur les armes, abandon et démantèlement du programme des armes de destruction massive (ADM)...), les difficultés de contrôler les longues frontières terrestres libyennes, qui s'étendent sur plus de 4000 km, avait été un argument libyen de poids pour monnayer, face à l'Italie, la "coopération" libyenne dans la lutte contre les flux de migrations clandestines.

Sans trop sous-estimer le rôle des autres facteurs, tout le monde est bien convaincu que le dossier migratoire a été un des facteurs clefs, peut-être même la clef, de la normalisation des relations euro-libyennes. Accusée en 2003, par le Ministre italien de l'intérieur, d'être la « plaque tournante » de l'émigration clandestine en direction de l'Italie et de Malte, la Libye a fait du chemin depuis. Elle est désormais considérée, et traitée, comme le « partenaire stratégique de l'Europe » pour la lutte contre les migrations illégales. Les réunions et les rencontres entre les responsables européens et libyens sur ce sujet n'ont pas cessé depuis la « Mission technique » de la Commission européenne en Libye à la fin de l'année 2004.

Libye continue toutefois, comme elle l'a toujours fait, d'exploiter la question migratoire pour peser sur l'orientation de ses relations avec l'Union européenne et les pays membres. Moins exposée et moins vulnérables que les autres pays de la région, qui

⁹ Dans ce cadre, en 2006, le Maroc a bénéficié d'un crédit de 40 millions d'Euros, alors que l'Espagne en reçu 800 millions d'Euros. .

¹⁰ L'Agence Européenne pour la Gestion de la Coopération Opérationnelle aux Frontières Externes.

¹¹ Au début de 2007, 19 avions, 24 hélicoptères et 107 bateaux étaient mis à disposition par les Etats membres.

subissent les pressions européennes pour « coopérer » davantage dans le dossier migratoire, La Libye souffle le chaud et le froid. Les responsables libyens déclarent tantôt que les «Africains ont droit de migrer en Europe après le pillage du continent par les puissances coloniales ...»¹², et tantôt que «la Libye est aussi victime de la migration illégale, comme l'est l'Europe ». Ce type de migration est considéré même comme la deuxième source des dangers qui menacent la Libye dans les prochaines années¹³.

Comme la Tunisie, le Maroc ou l'Algérie, la Libye est devenue un des piliers des dispositifs de lutte contre les migrations illégales au Maghreb et en Méditerranée.

5. Le Maroc est bien engagé dans la « lutte contre les migrations irrégulières ».

Le Maroc et la Tunisie ont été, dès 1998, les premiers pays d'Afrique du nord à avoir signé des accords de réadmission avec l'Espagne et l'Italie. Le Maroc a subi de fortes pressions espagnoles en particulier (sommet européen de Séville en 2002), pour un engagement plus fort dans la lutte contre les migrations illégales.

Ce sont surtout les événements dramatiques de Ceuta et Melilla en 2005 qui ont démontré l'ampleur de l'engagement marocain. Les forces de sécurité marocaines ont participé, à côté de la police espagnole, à la répression sanglante (des dizaines de morts) des ressortissants subsahariens qui tentaient de franchir les murs et les barbelés qui protégeaient les enclaves espagnoles. Le Maroc a ensuite procédé, durant les jours et les semaines qui ont suivi ces événements, au refoulement et à l'expulsion des migrants illégaux, dans le désert au début puis par voie aérienne ensuite. Cette «crise migratoire» de l'automne 2005 a été à l'origine d'intenses activités diplomatiques pour «asseoir» le rôle du Maroc comme un partenaire principal dans la région pour la lutte contre les migrations illégales (aides européennes d'urgence). Un dialogue et des concertations régionales ont été lancées depuis, associant les pays du Maghreb, les pays du Sahel dont les ressortissants sont les plus nombreux parmi les clandestins (Sénégal, Mali, Niger, Gambie, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire...) et les pays de l'Union européenne. Des accords de réadmission ont été ainsi signés entre, d'un côté, le Maroc et, de l'autre, le Sénégal, le Mali et le Niger.

La lutte contre les migrations irrégulières se transforme progressivement en activité banalisée des forces de sécurité des pays de la région. Des bilans sont établis et des informations rendues publiques sur les opérations de police et des forces navales: interceptions et arrestations, sauvetage en mer, refoulements et expulsions. (BOUBAKRI, H. 2006, 2007).

6. Une participation soutenue des ressortissants des pays d'Afrique du Nord.

Selon un bilan établi par le Ministère italien de l'intérieur au début de l'année 2007, 22016 arrivées ont été enregistrées, durant l'année 2006, sur les côtes de Sicile, de la Calabre et des Pouilles. Ce chiffre est en légère baisse (- de 4,5%) par rapport à celui enregistré en 2005 (22939 arrivées). Ce dernier chiffre représentait toutefois presque le double de celui enregistré en 2004 (13000 arrivées)¹⁴

En 9 mois (Janvier-Septembre 2006), 16000 clandestins ont été interceptés au large de Lampedusa et ont pu débarquer sur l'île. La plupart des migrants partaient de Tunisie et de Libye. Il faudrait noter l'importance numérique des Maghrébins et des Egyptiens. Ainsi, en deux semaines, sur 2000 migrants arrivés à Lampedusa, la majorité étaient des Maghrébins.

¹² Déclaration de Kadhafi. Jana ; 2006

¹³ Déclaration de Saïf al Islam. AFP. 21 août 2007.

¹⁴ Associated Press (AP). 6 janvier 2007.

La fin de l'année 2006 a marqué un tournant du côté des passeurs dans la conduite et l'organisation des opérations de traversées maritimes. Dans la nuit du 18 au 19 décembre 2006, un seul bateau, long de 30 mètres, s'est ainsi approché des côtes italiennes, avec 648 personnes à bord (dont 21 femmes et 7 enfants), se déclarant toutes de nationalité égyptienne. Il a été finalement conduit au port de Licata, au sud de la Sicile¹⁵.

L'un des enseignements fondamentaux de ces données est la prédominance, et même la recrudescence, de la participation des ressortissants des pays d'Afrique du Nord dans les migrations irrégulières. La part des Maghrébins est ainsi passée de 11,9% en 2001 à 70% en 2005 et 2006. La part des migrants subsahariens n'a pas dépassé le quart des effectifs totaux en 2005 et 2006, comme en 2002. Dans l'ensemble, L'Afrique dans son ensemble contribue pour 95% de ces flux.

La lecture de ces chiffres nous amène à tirer les conclusions suivantes:

- Les migrants subsahariens sont de loin beaucoup moins nombreux que les Nord Africains. Ceci prouve que l'importance des migrations subsahariennes est gonflée et que celles-ci sont utilisées comme épouvantail de la part des responsables de l'Union européenne.
- Le poids croissant des ressortissants des pays d'Afrique du Nord émetteurs des flux soulève beaucoup de questions sur la crise de confiance des jeunes maghrébins vis-à-vis de leurs pays propres pays en raison de l'absence de perspectives d'une vie décente et épanouie sur place.
- L'échec, du moins partiel, des mesures de contrôle et des accords de réadmission conclus entre les pays de l'Union européenne et ceux d'Afrique du Nord.
- L'on peut aussi se demander si l'application des mesures de contrôle migratoire dans les pays de la région n'est pas plus sévère et plus restrictive vis-à-vis des ressortissants des pays subsahariens que vis-à-vis des Nord africains. Sinon comment expliquer la chute de la participation des Subsahariens alors que celle des Nord africains n'a cessé de croître?

Le Maroc, comme l'Espagne et l'Italie ont publié des rapports sur leurs activités dans ce domaine. Les sources espagnoles croisent celles avancées par les Marocains. Durant l'année 2003, 19176 personnes avaient été arrêtées à leur arrivée sur les côtes espagnoles par le détroit de Gibraltar ou sur les îles Canaries. En 2004, ce chiffre était tombé à 15675 personnes, soit une baisse de 18% (Khachani, M. 2006). Les arrivées de migrants sur les Iles Canaries représentaient 53,7% du total des arrivées (sur les îles et dans la zone du Détroit), alors que 38,6% des pateras débarquent sur les îles.

Arrivées de migrants irréguliers et de « Pateras » sur les côtes de la zone du détroit de Gibraltar et sur les îles Canaries

	2003	2004	2005
Nombres de migrants	19176	15675	11781
Nombre de « Pateras »	942	740	567

(Secrétariat d'Etat à l'émigration et l'immigration. Madrid. In Khachani, M.2006)

Les tendances à la baisse des arrivées constatées par les autorités des deux pays entre 2004 et 2005 (Khachani, M. 2006) n'a pas résisté au développement spectaculaire des traversées en mer durant l'année 2006, aussi bien du côté des côtes italiennes qu'espagnoles.

¹⁵ AFP. 19 décembre 2006

Ainsi, les autorités marocaines déclarent-elles que leurs services de sécurité ont déjoué 5500 tentatives de migration clandestine et démantelé 120 réseaux de « traite d'êtres humains » durant les quatre premiers mois de l'année 2006¹⁶.

Pour toute l'année 2005, les mêmes sources déclarent que 480 réseaux de traites de migrants ont été démantelés et 30000 tentatives de migration clandestine ont été déjouées, dans lesquels étaient impliqués 8000 Marocains. Le reste étant composé de ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et d'Asie¹⁷

30000 migrants irréguliers sont arrivés ou ont été interceptés sur les côtes espagnoles en 2006.

Selon l'organisation caritative catholique, CARITAS, près d'un demi-million de clandestins vivaient en Italie en 2005. La reconduite à la frontière n'avait touché que moins de la moitié (50000) des 116580 personnes arrêtées par la police durant la même année. Ceci montre bien le caractère marginal des migrations dites « clandestines » en provenance d'Afrique du Nord, comparativement au demi million de clandestins estimés en Italie, et autant dans chacun des autres grands pays d'immigration de la rive Nord (Espagne, France¹⁸, Allemagne, Grèce...).

Conclusion

D'Est en Ouest, au Sud comme au Nord, les flux des migrants irréguliers ont nettement augmenté en 2006 : à Lampedusa comme aux Canaries, en Méditerranée comme en Afrique de l'Ouest. Les populations impliquées ne sont pas que des populations pauvres mais aussi des étudiants, des diplômés, des hommes d'affaires. Ce ne sont pas uniquement des africains du sud du Sahara, mais beaucoup de Maghrébins continuent à partir illégalement aussi. C'est la preuve que ce ne sont pas les politiques sécuritaires qui régleront ce problème mais bien une volonté internationale et une coopération régionale qui permettront d'assurer une meilleure gestion des flux. La majorité des migrants africains légaux installés de nos jours en Europe et en Amérique du Nord étaient à l'origine des illégaux. Les transferts des économies du travail à l'étranger au profit des familles, des régions et des pays d'origine contribuent, largement plus et mieux que les politiques d'aide au développement, à la lutte contre la pauvreté et au développement dans ces pays.

D'un autre côté, les transformations sociales et les sociabilités que traduisent ou suscitent ces mouvements de population sont d'une importance capitale pour la compréhension l'évolution des sociétés dont ils sont issus. Ceci ne devrait toutefois pas cacher les risques majeurs de tensions ou d'incompréhension que pourraient susciter ces mouvements s'ils ne sont pas bien « gouvernés ». Le racisme et la discrimination dans les pays d'accueil de la région, au dépend surtout des migrants africains du Sud du Sahara, font partie de ces risques.

Sousse, 10 septembre 2007.

¹⁶ <http://www.angolapress-angop.ao>. 5 juin 2006

¹⁷ Ibid

¹⁸ Si l'on en croit les déclarations de l'ambassadeur de France à Alger, il y aurait, rien qu'en France, 350000 Algériens en situation irrégulière (Journal « El Watan ». Alger. 11 juin 2007)

Bibliographie:

- BOUBAKRI, Hassen : « Compréhension des migrations irrégulières et de transit en Tunisie ». Etude présentée au Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR)/ Bureau de Tunis. Etude en cours. 40 pages.
- BOUBAKRI, Hassen. 2006. « Le Maghreb et les migrations de transit: le piège? » In revue « Migrations et Société ». N° 107. Septembre-octobre 2006. 20p.
- BOUBAKRI, Hassen. 2006. « L'autre face de la Jeffara (Sud-Est tunisien): mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales » (25p). In: Genin D., Guillaume H., Ouessar M., Ouled Belgacem A., Romagny B., Sghaier M., Taamallah H "Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne ». Éditeurs: Cérès éditions & IRD Edition- Diffusion. Tunis, Paris. 2006.
- BOUBAKRI, Hassen. 2006. "La Tunisia nel contesto euro-maghrebino. Controllo dei movimenti migratori e diritti dei migrante" (pp 43-64). In : CUTTITTA, Paolo & VASSALLO PALEOLOGO, Fulvio (a cura di) : Migrazioni, frontiere, Diritti. Edizione Scientifiche Italiane. Napoli.. 367p.
- BOUBAKRI, Hassen & MAZZELLA, Sylvie. 2005. « La Tunisie entre transit et immigration. Politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis ». In: "Autrepart; Revue de sciences sociales au Sud. "Migrations entre les deux rives du Sahara". N° 36, 2005. Editions de l'IRD. 17p.
- BOUBAKRI, Hassen. 2005. Etude sur "Les statistiques des migrants en Tunisie". In Projet: "La migration de main d'oeuvre pour l'intégration et le développement dans l'EUROMED, l'Afrique orientale et occidentale". ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. Bureau de l'OIT à Alger pour les Pays du Maghreb. Rapport Draft . 25 p + annexe.
- BOURGUIBA, Taoufik. 2002. A la rencontre de la terre promise: La migration clandestine en Italie à travers les côtes tunisiennes. In « Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales: mobilité et réseaux » Colloque de fin de programme. IRMC et Université de Sousse. Coordination Hassen Boubakri. Octobre 2002.
- BREDELOUP, Sylvie & ZONGO, Mahamadou: Quand les frères burkinabé de la petite jamahiriyya s'arrêtent à Tripoli. In: "Autrepart; Revue de sciences sociales au Sud. "Migrations entre les deux rives du Sahara". N° 36, 2005. Editions de l'IRD.
- FARGUES, Philippe. Migrations méditerranéennes. Rapport 2005. Florence. 2006. 405p.
- HAMOOD, Sara: African transit migration through Libya to Europe: the Human coast. Publ: The American University in Cairo/ Forced Migration and Refugee Studies. Cairo. 2006. 87 pages
- KHACHANI, Mohamed: L'émigration subsaharienne. Le Maroc comme espace de transit. Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations. Rabat. 2006. 61p. & Annexe.
- PLIEZ, Olivier (2004). De l'immigration au transit ? La Libye dans l'espace migratoire euro-africain (pp. 139-155). In PLIEZ, O. (Ss la direction de) : La nouvelle Libye. Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo. Editions Karthala. Paris. 2004. 237p.
- PLIEZ, Olivier (2003). Villes du Sahara. Urbanisation et urbanité dans le Fezzan libyen. CNRS Editions. Paris. Collection Espaces et milieux. 189 p.
- PLIEZ, Olivier (2002). Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara. In Méditerranée, N° 3.4- 2002. pp. 31-40
- PLIEZ, Olivier (2002). Sebha, une grande ville du Sahara libyen. In Méditerranée, N° 3.4- 2002. pp. 91-94.
- OLWAN, Md. Y. « Jordan : the legal dimension of international migration ». In FARGUES, Ph. Migrations méditerranéennes. Rapport 2005. Florence. 2006. 405p
- SIMON, Gildas. Géodynamique des migrations internationales dans le monde. Editions PUF. Paris. 1995. 429 p.
- ZOHRY, Ayman & HARRELL-BOND, Barbara: Contemporary Egyptian Migration: An Overview of Voluntary and forced Migration. Issued by the Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty. University of Sussex. Working Paper C3. Brighton. 2003. 72p.